

LOIX



SOMMAIRE

<i>PAGE 3</i>	<i>EAU ET ASSAINISSEMENT</i>
<i>PAGE 8</i>	<i>OBJECTIF ZÉRO PHYTO</i>
<i>PAGE 10</i>	<i>JARDINONS AU NATUREL</i>
<i>PAGE 12</i>	<i>LA VOIRIE</i>
<i>PAGE 14</i>	<i>VILLAGE DE PIERRES ET D'EAU</i> <i>CARNET D'UN VOYAGE À LOIX</i> <i>DECHETS MÉNAGERS</i>
<i>PAGE 15</i>	<i>LES FINANCES</i>
<i>PAGE 16</i>	<i>AGENDA</i> <i>DESTINATION ILE DE RÉ</i> <i>TERRA AVENTURA</i>

Dossier eau et assainissement commune de Loix

Qui sont les acteurs sur la commune ?

Gestion de l'eau potable : comment l'eau arrive-t-elle jusqu'à votre robinet ?

Assainissement collectif, comment ça fonctionne ?

Tarifs 2019 vs tarifs 2018

Eau 17, le service public de l'eau en Charente-Maritime

Qui sont les acteurs de l'eau sur la commune ?

 <p>eau17 Votre service public de l'eau</p>	<p><i>Eau 17 est le gestionnaire de l'eau et de l'assainissement pour la quasi-totalité du département de la Charente-Maritime : il organise le service public, possède les infrastructures, investit chaque année pour les améliorer et assurer une qualité de service optimale.</i></p> <p><i>Il agit également au quotidien pour préserver la ressource et les milieux aquatiques.</i></p>
---	---

Les exploitants sont missionnés par Eau 17 pour gérer ses infrastructures (eau potable et assainissement) et répondre aux besoins des abonnés.

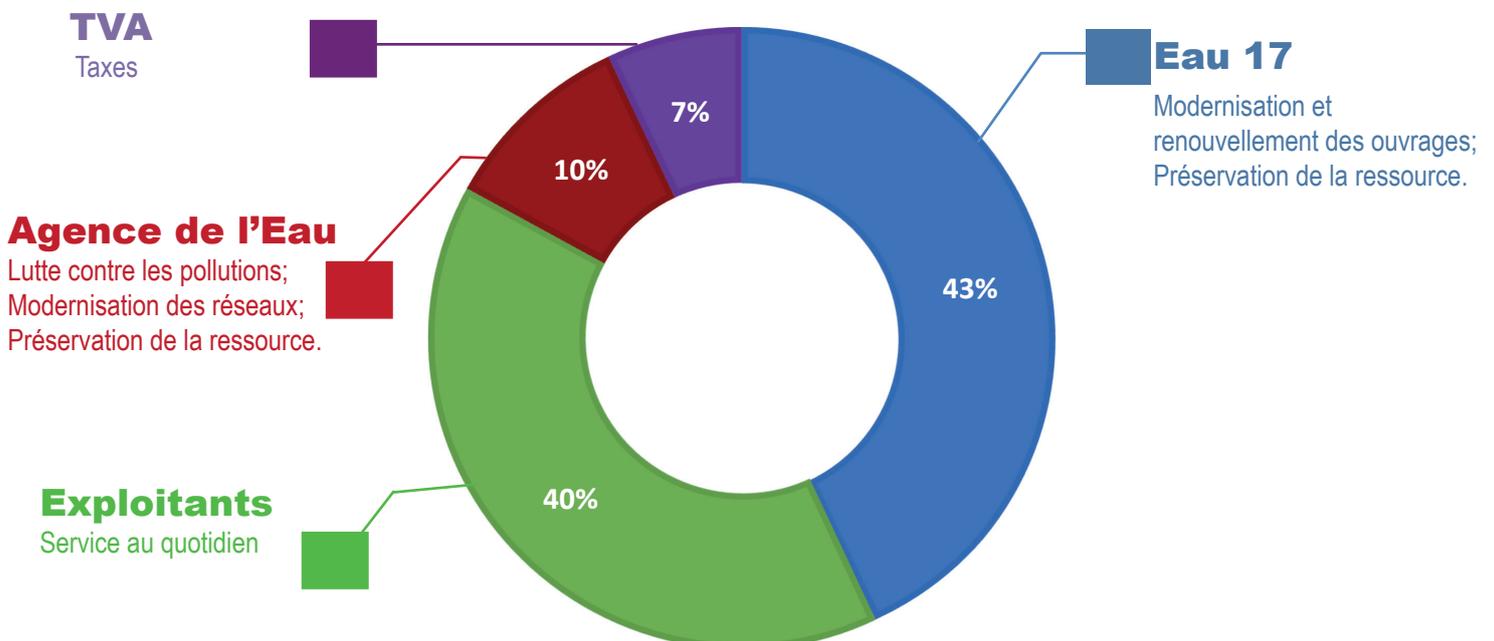
Sur la commune de Loix, 2 acteurs se répartissent la gestion quotidienne du patrimoine

 <p>LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU PAR AGUR</p>	<p><i>AGUR exploite l'eau potable.</i></p>
--	--

	<p><i>La SAUR exploite l'assainissement.</i></p>
---	--

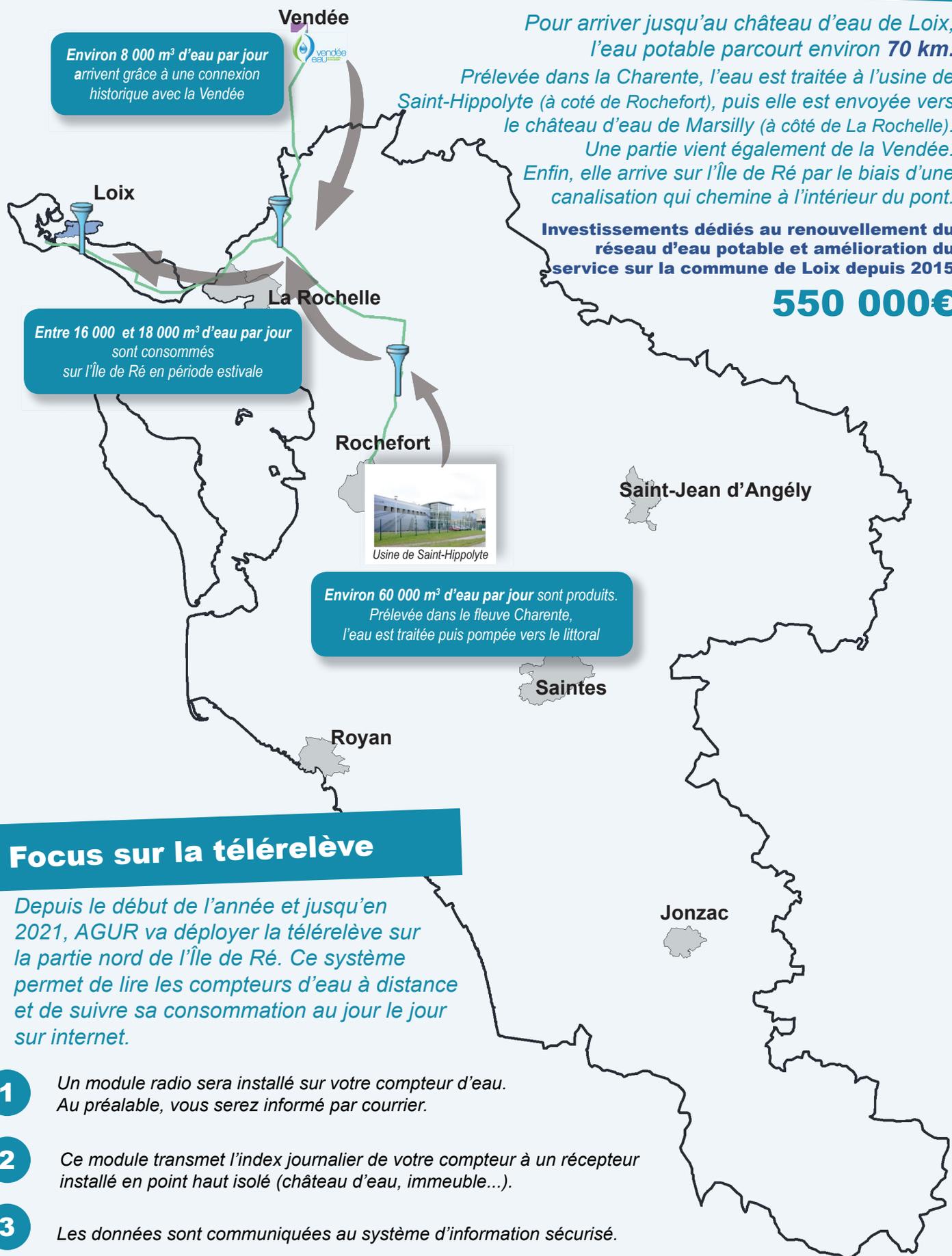
 <p>agence de l'eau Loire-Bretagne <small>Etablissement public du ministère chargé du développement durable</small></p>	<p><i>L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un établissement public du ministère chargé du développement durable. Elle a pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et de protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.</i></p>
--	---

Répartition sur votre facture*



* Exemple pour une consommation annuelle de 120 m³.

Gestion de l'eau potable



Focus sur la télérelève

Depuis le début de l'année et jusqu'en 2021, AGUR va déployer la télérelève sur la partie nord de l'Île de Ré. Ce système permet de lire les compteurs d'eau à distance et de suivre sa consommation au jour le jour sur internet.

- 1 Un module radio sera installé sur votre compteur d'eau. Au préalable, vous serez informé par courrier.
- 2 Ce module transmet l'index journalier de votre compteur à un récepteur installé en point haut isolé (château d'eau, immeuble...).
- 3 Les données sont communiquées au système d'information sécurisé.
- 4 Les informations sont mises sur le site internet d'AGUR dans votre espace client. Vous pouvez suivre votre consommation.

L'assainissement collectif, comment ça fonctionne ?

Les eaux usées de Loix sont transférées par une conduite sous-marine vers la station d'épuration du Goisil, située sur la commune de La Couarde-sur-Mer.



Investissements pour l'assainissement collectif sur la commune :

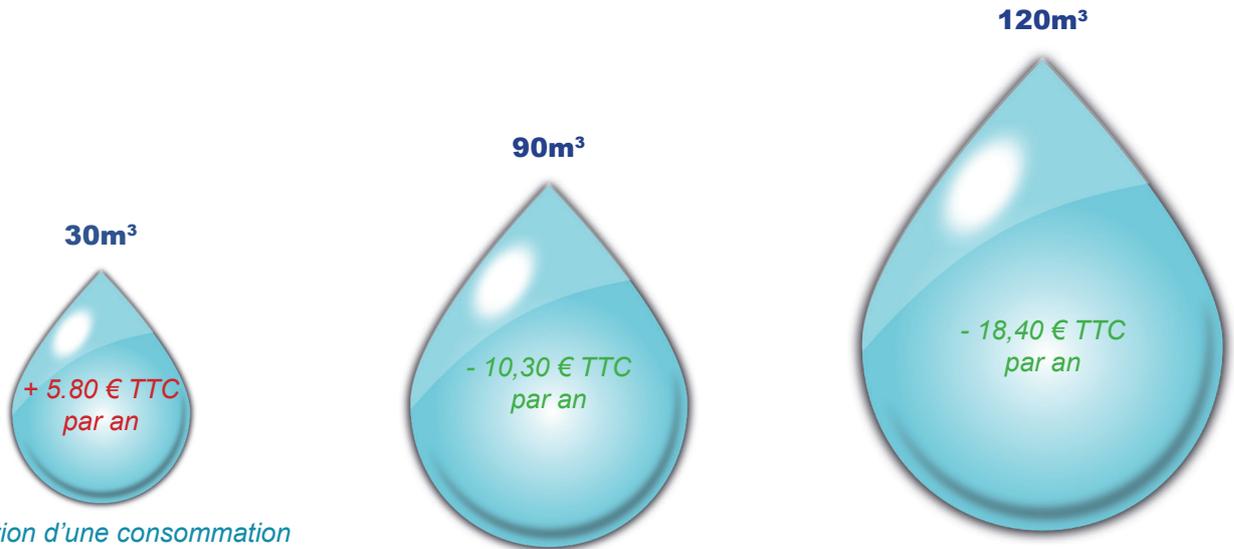
Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées sur la commune de Loix : 405 000 € HT (depuis 2015)

Renouvellement des conduites sous-marines entre Loix et La Couarde-sur-Mer : 1 500 000 € HT (en 2018)

1 905 000 €

Tarifs 2019 vs tarifs 2018

Votre facture comprend une part fixe (un abonnement) et une part variable (la consommation). Afin de mieux comprendre l'évolution de votre facture d'eau, voici un exemple qui prend en compte différents types de consommation.



Estimation d'une consommation annuelle pour une maison, occupée uniquement en période estivale

Consommation moyenne annuelle sur la commune de Loix

Consommation moyenne annuelle pour un logement en France

VOTRE FACTURE EN DÉTAIL :

Abonnement du 01/01/2019 au 31/12/2019 Solde de consommation au 30/04/2019

Objet de la facture : Abonnement du 01/01/2019 au 31/12/2019 - 0

N° FACTURE TYPE 120M3 Biomètre 0

Nouvel ordre relevé le 30/04/2019 à 120

Tranche	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant TTC	Abonnement	TVA %	Montant TTC
EAU						
ABONNEMENT PART AGUR						
ABONNEMENT PART COLLECTIVITE						
CONSOMMATION PART AGUR	du 01/01/19 au 31/12/19	2,00	24,50000	49,20	5,50	2,70
CONSOMMATION PART COLLECTIVITE	du 01/01/19 au 31/12/19	2,00	12,94000	25,64	5,50	1,41
ASSAINISSEMENT						
ABONNEMENT PART SAUR						
ABONNEMENT PART COLLECTIVITE						
CONSOMMATION PART SAUR	du 01/01/19 au 31/12/19	2,00	23,00000	78,20	5,50	4,36
CONSOMMATION PART COLLECTIVITE	du 01/01/19 au 31/12/19	2,00	24,00000	73,20	5,50	4,63
ORGANISMES PUBLICS/ASSIMILES						
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE						
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU						
TOTAUX						
			426,62	168,72		47,34
TOTAL FACTURE T.T.C.						642,68 €

Montant total en Euros T.T.C. : 642,68 €

Montant total restant dû en Euros T.T.C. : 642,68 €

Part variable : Coût total des m³ consommés

Part fixe : Coût annuel de l'abonnement

Ce qu'il faut retenir

Les installations d'eau potable et d'assainissement sont dimensionnées afin de répondre aux besoins particulièrement importants pendant la période estivale (pics de consommation d'eau potable et pics de rejet d'eaux usées reçues dans les stations d'épuration). La part fixe, (abonnement) qui a été réévaluée, permet notamment de percevoir auprès des résidents secondaires un minimum de recettes qui viennent compenser les surinvestissements liés à la pointe touristique.

Qui est Eau 17 ?

Une histoire de plus de 65 ans

Dans l'immédiat après-guerre, la Charente-Maritime accuse un sérieux retard dans l'alimentation en eau des communes rurales, malgré des ressources abondantes.

En 1952, le Conseil Général crée le « Syndicat d'Adduction et de Distribution d'Eau potable de la Charente-Maritime ».

En 1980, le Syndicat atteint alors son régime de croisière avec 462 communes adhérentes sur les 469 du département dont les communes de l'Île de Ré.

Quelle gouvernance ?

Eau 17 est une structure intercommunale publique qui gère des services publics :

- Eau potable (459 communes adhérentes, 325 098 abonnés)
- Assainissement collectif (396 communes adhérentes, 125 139 abonnés)
- Assainissement non collectif (398 communes adhérentes, 79 450 installations)

Les communes qui souhaitent adhérer peuvent choisir une ou plusieurs compétences.

Le Comité Syndical est composé de délégués, qui sont des élus membres, désignés au sein de leur Conseil Municipal ou de leur Conseil Communautaire. Ce comité vote les budgets, les tarifs, les grandes orientations stratégiques et financières, il valide les comptes administratifs. Ses choix sont basés sur les principes de mutualisation, de solidarité.

Le Bureau Syndical est composé de 27 membres représentant tous les territoires du département. Il est l'organe exécutif.

NOS MISSIONS

ORGANISER

le service public de l'eau et de l'assainissement.

INVESTIR

pour une qualité de service optimale.

PRÉSERVER

la ressource en eau et les milieux aquatiques pour les générations futures.

Eau 17 en quelques chiffres



459
communes
solidaires



325 000
abonnés eau potable



31 millions/m³
d'eau consommée
chaque année



316
réservoirs d'eau
potable



182
stations d'épuration



80 000
installations
d'assainissement individuel

ZÉRO PHYTO pour l'eau

PRÉSERVONS LA QUALITÉ DE L'EAU & DES MILIEUX AQUATIQUES



RESPECTEZ LES ZONES DE NON TRAITEMENT

Tout traitement phytosanitaire est interdit sur



1

Le réseau hydrographique

Sources, cours d'eau et tous points d'eau tels que plans d'eau, fossés, canaux, mares (d'abreuvement, de tonnes...), puits...



2

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales

Bouches d'égoût, grilles avaloirs, caniveaux...



3

La Zone de Non Traitement qui borde chaque point d'eau

Cette ZNT, est définie pour chaque produit phytosanitaire par son Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et précisée sur les étiquettes des produits. Elle est de 5 mètres minimum et peut dépasser les 100 mètres.

ATTENTION : Tout utilisateur professionnel ou distributeur de produits phytopharmaceutiques doit posséder un certificat d'aptitude Certiphyto.



INTERDICTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2017

L'utilisation des produits phytosanitaires chimiques est interdite sur la quasi-totalité des espaces publics.

Depuis le 1^{er} janvier 2019

La vente, l'usage et la détention de produits phytosanitaires de synthèse sont interdits pour les particuliers.



DES ALTERNATIVES EXISTENT !

Privilégiez la gestion écologique, les produits non chimiques, les techniques et les matériels mécaniques ou thermiques.

SOYEZ INFORMÉ ET CONSEILLÉ

auprès de votre revendeur ou sur les plateformes internet dédiées
jardiniers amateurs : www.jardiner-autrement.fr
agriculteurs : www.ecophytopic.fr
professionnels des jardins et espaces verts : www.ecophyto-pro.fr



Préfet de la Charente-Maritime

Direction
départementale
des Territoires
et de la Mer

Objectif PHYTO

dans nos villes et villages

Principalement employés par l'agriculture pour protéger les cultures, les **produits phytosanitaires** peuvent, en fonction des conditions d'utilisation et des caractéristiques du milieu, présenter des risques pour l'utilisateur, le consommateur, l'environnement et les milieux.

Pour protéger la santé et la qualité de l'eau, l'épandage de produits phytosanitaires est dans certains lieux interdit, limité ou à effectuer sous mesures de protection.

Pesticides, produits phytopharmaceutiques ou produits phytosanitaires ?



Les produits phytopharmaceutiques (PP), plus couramment appelés phytosanitaires ou phytos sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture ; ce sont des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, etc. Les phytosanitaires font partie des pesticides qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain ou vétérinaire.

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques peut engendrer des risques directs ou indirects pour l'homme (l'utilisateur, les riverains et la population en général) et les écosystèmes (pollution de l'eau et des milieux aquatiques, menaces pour la biodiversité etc.).

Leur usage doit donc se faire dans le respect de la réglementation et des bonnes pratiques.



ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Plan Ecophyto: un objectif de réduction général

Mis en place en 2008 à la suite du Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto vise à **réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles**. Après une évaluation à mi-parcours, une 2^e version du plan a été adoptée en 2015.

↓ 50%



Le plan **Ecophyto 2**, réaffirme l'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytosanitaires en France en dix ans, en suivant une trajectoire en deux temps :

- une réduction de 25% à l'horizon 2020 par la généralisation et l'optimisation des techniques disponibles;
- une réduction de 25% supplémentaires à l'horizon 2025 grâce à des mutations plus profondes;
- la transition entre ces deux périodes sera l'occasion d'une nouvelle révision du plan.

Jardinons au naturel !

Les plantes indésirables et les maladies menacent vos cultures ?
Plutôt que d'utiliser des pesticides, dangereux pour notre santé et celle de la planète,

privilégions les solutions naturelles

1 La bonne plante au bon endroit

en adaptant votre sol au climat de votre région

Toutes les plantes n'ont pas les mêmes besoins en lumière, en eau et en éléments nutritifs. Renseignez-vous auprès de votre vendeur sur les espèces résistantes aux maladies et aux ravageurs.

2

Les amis du jardinier

en favorisant la présence de **prédateurs naturels** appelés « auxiliaires »

Alors que les coccinelles se nourrissent de pucerons, les chrysopes dévoreront chenilles, asticots et autres insectes nuisibles. Et si vous installez une mare ? Vous aurez peut-être la chance de voir des libellules arriver dans votre jardin

3 Une nouvelle esthétique du jardin

en utilisant le **paillage** ou des plantes couvre-sol pour éviter la pousse de plantes indésirables

La tonte haute (6 à 8 cm) favorise le développement, la bonne santé et le bon aspect de la pelouse

4 Les moyens de protection

en installant dans votre verger des bâches ou des **voiles anti-insectes**, des filets protecteurs contre les oiseaux ou des **pièges** contre les rongeurs

La sciure de bois ou la cendre sont de bons moyens de repousser limaces et escargots

Plus un jardin accueille de biodiversité, plus il ressemble à un écosystème naturel et plus il a la capacité de se défendre contre les aléas climatiques et les ravageurs.

Toutes les informations pour jardiner sans pesticides
jardiner-autrement.fr

La lutte contre les pollutions diffuses

Les collectivités en première ligne

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques est interdite à l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics) pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public. Les produits de biocontrôle (c'est-à-dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels), les produits qualifiés à faible risque et ceux utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

A Loix, l'utilisation de produits phytosanitaires par les services techniques a été réduite à partir de 2001 et totalement proscrite en 2004.

Les particuliers sont également concernés par la loi.

A compter du 1er janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides chimiques sont interdits aux particuliers (personnes morales et physiques). En cas de danger sanitaire, les traitements contre les organismes nuisibles pourront être autorisés par arrêté ministériel ou préfectoral.

Pour les jardiniers amateurs, retrouver tous les conseils et informations sur : <https://www.jardiner-autrement.fr/>

Pour les usages agricoles :

Pour protéger la santé et la qualité de l'eau, l'épandage de produits phytosanitaires est réglementé à l'échelle nationale et locale.

L'usage de tout produit phytosanitaire, chimique ou non, est interdit :

⇒ directement (par pulvérisation ou retombées) sur les éléments du réseau hydrographique (même à sec) : cours d'eau, plans d'eau, fossés, caniveaux, collecteurs d'eaux pluviales, avaloirs, bouches d'égout, etc.

⇒ et, selon le produit, sur la zone qui borde le point d'eau. Appelée Zone de Non Traitement (ZNT), sa largeur est d'au moins 5 mètres et peut dépasser 100 m. La ZNT est définie dans l'Autorisation de Mise sur le Marché de chaque produit et mentionnée sur les étiquettes.

Source et pour aller plus loin :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Prevention-des-pollutions-diffuses/Protection-contre-les-pollutions-par-les-produits-phytosanitaires>

Jardiner Bio !

Afin de réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides pour le grand public, la loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national a interdit, à partir du 1er janvier 2022, la vente aux particuliers ainsi que la détention et l'utilisation par ces derniers, de tous les produits phytopharmaceutiques, à l'exception des produits de bio contrôle, des produits à faible risque et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique. Cependant, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a avancé de 3 ans l'échéance du 1er janvier 2022. C'est ainsi, qu'à partir du 1er janvier 2019, les produits phytopharmaceutiques « de synthèse chimique » seront interdits pour les utilisateurs non professionnels.

Afin d'assurer leur élimination dans des conditions sécurisées, les produits non utilisés et leurs emballages détenus par les utilisateurs non professionnels doivent être apportés dans une déchetterie ou un point de collecte temporaire assurant la collecte des déchets diffus spécifiques (déchets chimiques ménagers).

La suppression de l'utilisation des pesticides chimiques est une nécessité, pour préserver nos santés, la qualité de l'eau, la biodiversité, et plus globalement l'avenir de la planète. Sur la commune de Loix, nous sommes tous concernés : nous devons changer nos pratiques, pour être en conformité avec la loi et donc ne plus utiliser des pesticides chimiques.

Source : site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



JARDINER SANS PESTICIDES

Le désherbage (retirer les mauvaises herbes)

Il se réalise, le plus souvent à proximité de la maison, pour des raisons esthétiques et d'entretien ou au potager pour éviter que les mauvaises herbes concurrencent trop les plantations, se ressèment spontanément, propagent des maladies ou entretiennent une humidité excessive. Il est préférable de les éliminer dès qu'elles poussent.



Favorisez le **désherbage manuel** pour les petites surfaces
Choisissez le **desherbeur thermique** pour des surfaces plus grandes. Il s'agit d'exercer une source de très forte chaleur, durant 1 à 2 secondes, au-dessus des végétaux à éliminer, qui seront anéanties par la chaleur.

La plante va se dessécher sur place dans les jours qui suivront, y compris sa racine. Il est parfois souhaitable pour la biodiversité de conserver des secteurs de votre jardin, plus naturels, tout en veillant sur les mauvaises herbes indésirables de type ronces, chardon...



Couvrir le sol de plantes herbacées vivaces.

Vous pouvez aussi acheter dans une jardinerie des **produits spécifiques « bio »** à base de vinaigre ou autre. Ou bien, vous pouvez aussi tester certaines recettes dites maison disponibles sur internet.

Déposer un **paillage** qui consiste à recouvrir le sol de matières organiques végétales (copeaux sur plusieurs centimètres) minérales ou textiles, évite l'érosion et le dessèchement de la terre qui serait restée nue.



Il isole, apporte de l'humus, protège la microfaune qui vit dans le sol mais aussi le paillage gêne la germination des mauvaises herbes et limite le développement de celles qui lèveraient quand même. Si certaines apparaissent malgré tout, elles s'enlèvent très facilement. Pour que le paillage soit réussi, il faut **arroser avant et après la mise en place du paillis**.



La suppression des pucerons sans pesticides



Traiter avec des anti-pucerons bio efficaces à base de :

➔ **Vinaigre blanc** : les insectes détestent le goût et l'odeur du vinaigre. De nombreuses recettes sont disponibles sur le Web. Il s'utilise dilué et se vaporise directement sur les végétaux.

➔ **Savon noir**, c'est une alternative pour tuer les pucerons. Ce produit se vend aussi dans les jardinerie. Vaporisé sur la plante, le savon empêche les pucerons d'adhérer aux feuilles.

Répandre des **larves de coccinelles**. Ce sont des prédateurs efficaces. Elles ne volent pas et donc restent sur place en dévorant 5 à 100 pucerons par jour.



Par ailleurs, les femelles pourront pondre par la suite jusqu'à 20 œufs par jour ce qui permettra de rendre durable la protection. Ces larves sont disponibles sur des sites internet.



Planter certaines plantes, qui ont un **effet répulsif**, comme la lavande, le souci, l'œillet d'Inde, l'aneth...

Le fait de **couper à l'automne les parties colonisées** par les pucerons, de façon à réduire la quantité d'œufs qui hiverneront sur les branches colonisées.

Un **jet d'eau puissant** peut également aider à se débarrasser de ses populations de pucerons



Recommandation importante

Si vous disposez encore de vieux produits interdits, entamés ou pas, stockés dans votre garage ou chai, vous devez **les apporter à la déchetterie de Loix**, car :

- ➔ Ce sont des produits chimiques dangereux pour notre santé, pour notre environnement.
- ➔ Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée, de façon à bénéficier d'un traitement approprié.



DÉCHÈTERIE de LOIX

ACCESSIBLE UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS



Par conséquent, **ils ne doivent être jetés, ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif) ; ni dans les canalisations d'eaux usées (WC, évier) ; et encore moins dans les bouches d'eaux pluviales situées dans les rues de Loix, ou dans les puisards ou puits.**

Si vous déversez ces produits chimiques dans les canalisations, ils sont mal éliminés par le traitement de la station d'épuration de La Couarde, et se retrouveront en mer, et de ce fait auront un effet très néfaste sur la plupart des espèces vivantes. Si ces produits sont déversés dans les bouches d'eaux pluviales, puits ou puisards, ils iront automatiquement polluer de façon durable la nappe d'eau souterraine de Loix appelée « lentille d'eau ».



Alors, prenez soin de votre santé, et celle de vos proches, Agissez pour la protection de l'environnement, en déposant vos déchets chimiques à la déchetterie de Loix. A noter que ces produits qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, doivent être déposés dans leur contenant d'origine. Veuillez, par ailleurs, à bien visser les bouchons, à fermer les couvercles pour éviter tout écoulement.

Aïcha Amezal

Réhabilitation de Voirie : les réalisations

2018-2019



L'impasse du Moulin



L'impasse du Moulin

L'impasse du Moulin : après la réfection des réseaux et branchements d'eau potable et d'assainissement par Eau 17 (anciennement syndicat d'eau), la Commune a réhabilité la voirie en béton poreux en conservant un maximum d'espaces plantés. Il était impossible compte tenu de l'étroitesse de cette ruelle et de son encombrement souterrain par les réseaux (électricité, télécom, eau et assainissement) d'aménager un système de récupération des eaux pluviales (caniveaux, structures et/ou puisards). La perméabilité des matériaux a donc été privilégiée, tout comme les espaces verts conservant son charme à la rue tout en diminuant le plus possible l'impact des matériaux en béton pour l'environnement et la chaleur.



La Rue du Puits Neuf

Une bordure délimitant les espaces verts a été créée pour limiter l'écoulement de la terre sur le béton afin de préserver sa porosité.

La rue du Puits neuf : toujours en suivant les travaux de réfection des réseaux, la rue du Puits Neuf a été réhabilitée tout simplement, en conservant les mêmes largeurs d'enrobé et d'espaces verts.

Un grand merci à tous les riverains qui contribuent largement à l'entretien et au fleurissement des rues !

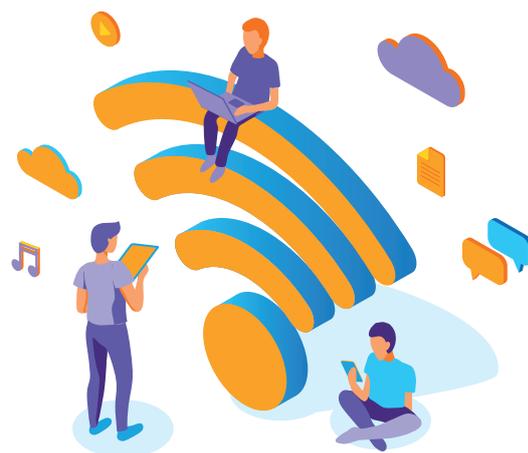
A venir...

En 2006, la Route du Grouin et la Route du Pertuis autrefois départementales ont été classées voies communales. Depuis, les réfections se succèdent par tronçon, du camping à la rue du Pertuis. Pour 2019-2020, c'est la partie Route du Pertuis, entre la rue du Passage et la rue de l'Abbaye qui sera reprise. En 2019, sur ce tronçon, des travaux de reprise des réseaux ont été effectués, plus longs que prévu. La Commune, avant la saison a pu cependant commencer les travaux de réfection de voirie par le carrefour Pertuis/Passage avec l'aménagement d'un dos d'âne. A l'automne ces travaux se poursuivront par le prolongement du cheminement piéton - cycles.

En juin, Eau 17 a fait procéder à un diagnostic des réseaux rue des Aires, Bel-Air, Charettes, Communal, Puits neuf, Impasse des Champs et du Carrefour et Place du Marché. Les marquages au sol représentent les réseaux (et non pas l'emprise des futurs travaux !). Sans attendre les résultats de ces diagnostics, il est à peu près certain que des travaux de réfection des réseaux et branchements d'eau et assainissement sont à prévoir et débuteront dès septembre. Ce n'est qu'à l'issue de ces réfections que les travaux de chaussée pourront commencer. Si des travaux de construction ou des divisions parcellaires sont envisagés, les riverains de ces rues sont invités à contacter la SAUR ou AGUR pour faire une demande de nouveau branchement.

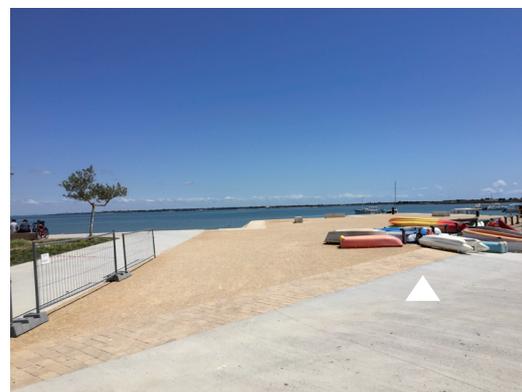
Vous avez peut-être remarqué l'implantation de nouvelles armoires réseaux Rues du Grouin, des Quatre Chemins, de la Violette et de l'Abbaye ?

Il s'agit d'installation pour la **FIBRE OPTIQUE** ! Ces armoires sont d'ores et déjà reliées aux chambres télécom. La fibre est déjà présente sur le village puisqu'elle arrive au répartiteur situé sur le parking de l'Abbaye ; certaines entreprises, grâce au soutien du Département, en bénéficient déjà. Pour les particuliers, à l'ouverture à la commercialisation des réseaux, a priori en 2020 (la Mairie vous tiendra informé de cette ouverture), chacun pourra contacter les Fournisseurs d'Accès Internet - FAI (SFR, Bouygues, Orange, Free...) pour souscrire un abonnement et pour faire raccorder le logement à la fibre optique.



LE PORT

Sous maîtrise d'ouvrage du Département, propriétaire du port de Loix, les travaux ont débuté voilà maintenant 4 ans par l'aménagement des ouvrages de défense : digue et parapet, enrochements, muret et batardeaux, portes et palplanches... Puis est venue la réfection de la cale et des maçonneries des quais et enfin cette année, la reprise des surfaces. Du mobilier restent encore à poser, un peu d'éclairage est prévu. L'aire enherbée et la plantation de nouveaux arbres est prévue pour finir cet automne.



LOGEMENT

La Commune a fait l'acquisition à l'amiable d'un terrain bâti rue du Communal. Ce terrain représentait une opportunité foncière puisque jouxtant la place du Marché (rappelant que la commune est propriétaire de l'ensemble du bâti sur cette place). La Mairie étudie la possibilité (technique et financière) de construire des hébergements allant de la simple chambre au T 2 et comportant des espaces communs (jardin, cuisine, lingerie...) sur la partie non construite du terrain dans un premier temps.



Loix, 14^{ème} village labellisé « de pierres et d'eau »

Avec Loix, 14 villages de Charente-Maritime sont labellisés « villages de pierres et d'eau »... Quatorze villages, dont désormais trois à l'île de Ré, qui mêlent eau(x) et patrimoine bâti.

Ces villages sont tous différents et tous à découvrir : certains tournés vers l'océan, d'autres vivant au rythme tranquille de la Charente... Cependant **ils ont en commun la pierre et l'eau : un ensemble bâti remarquable et un passé, un présent et un avenir lié à l'eau**

qu'elle soit rivière, fleuve ou océan.

Soutenu par le Département de la Charente-Maritime, le réseau et l'association des Villages de Pierres et d'Eau a été créée en 2010. Dans la charte qui a été rédigée et validée, les communes adhérentes s'engagent à sauvegarder, promouvoir et animer leur patrimoine architectural et naturel. Pour Loix, ce nouveau label est bien sûr une reconnaissance mais surtout un engagement à demeurer bien plus qu'un simple lieu de passage ou de visite touristique ; Les villages de pierres et d'eau ne sont pas des « villages musées » ! Bien au contraire, ils incitent à prendre le temps, à regarder, à comprendre l'âme et le cœur du lieu, son histoire.



*Pour découvrir Loix autrement,
pour se fabriquer des souvenirs...*



Édité par la Mairie, le « carnet d'un voyage à Loix » est disponible à la Mairie et au bureau d'accueil de Loix.

Inspiré et illustré par les œuvres de nos artistes locaux et participants à la journée des peintres, il propose des petits jeux, énigmes, dessins en lien avec le village.

DÉCHETS MÉNAGERS



**EN 2167, NOUS AURONS PEUT-ÊTRE
DES EMBALLAGES AUTODESTRUCTIBLES...
EN ATTENDANT... ON AGIT !**

La collecte des déchets s'effectue uniquement en bacs fournis gratuitement par la Communauté de Communes. Le dépôt de sacs directement sur la voie est interdit. Un calendrier des jours de collecte est disponible à la mairie ou sur le site <http://cdciledere.fr/agir-pour-environnement/gestion-des-dechets>.

En dehors des jours de collecte, il est possible de porter un sac poubelle (maxi 50 litres) dans les écobacs situés devant la déchetterie.

Retrouvez toutes les informations sur la gestion des déchets de l'île de Ré : www.cdciledere.fr
rubrique Agir pour l'Environnement.

Les FINANCES



Le budget 2019 s'équilibre cette année encore sans augmentation de la pression fiscale. Un emprunt de 750 000 € a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour financer l'acquisition du terrain bâti rue du Communal. Les autres dépenses d'équipement (travaux de voirie notamment) prévues à hauteur de 600 000 € ainsi que les dépenses de fonctionnement pour 1 905 000 € sont autofinancées.

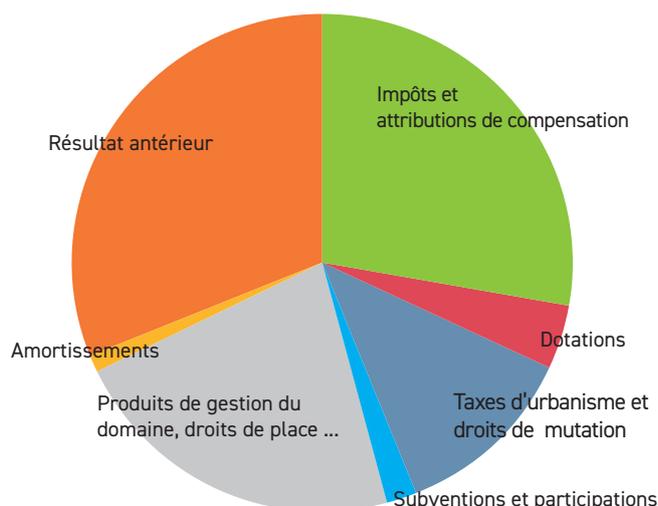
En 2018, les dépenses d'équipement réalisées représentent 422 500 € principalement affectées aux travaux de voirie et réseaux (rue des Pêcheurs, rue des Sailloux, rue de la Genève, rue de la Césinière...).

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 1 003 000 €.

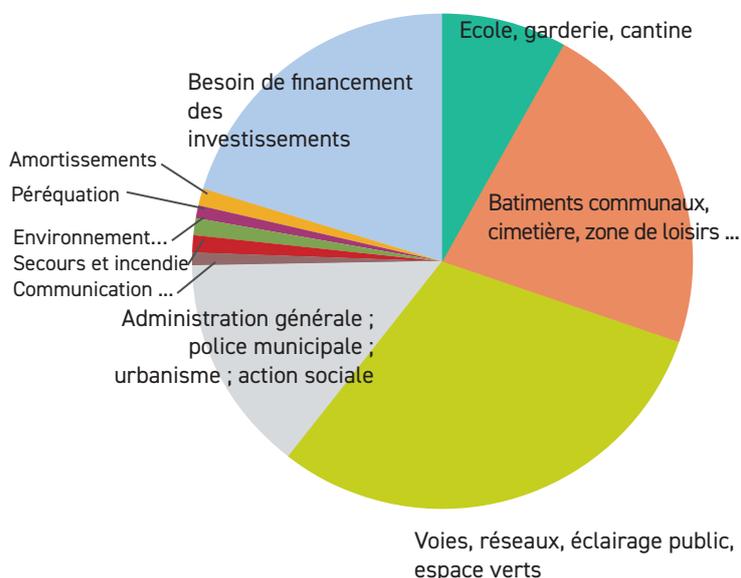
Les comptes 2018

Total des recettes	
Impôts et attributions de compensation	28%
Dotations	4%
Taxes d'urbanisme et droits de mutation	12%
Subventions et participations	2%
Produits de gestion du domaine, droits de place ...	22%
Amortissements	1%
Résultat antérieur	31%

RECETTES : 2 530 713€



DÉPENSES : 2 135 970€



Total des dépenses	
Ecole, garderie, cantine	8%
Batiments communaux, cimetière, zone de loisirs ...	22%
Voies, réseaux, éclairage public, espace verts	31%
Administration générale ; urbanisme ; action sociale, subvention aux associations	14%
Communication, animations, fêtes et cérémonies	1%
Service secours et incendie	1%
Environnement, marais, port, Grouin...	1%
Versement au titre de la péréquation	1%
Amortissements	1%
Besoin de financement des investissements	20%

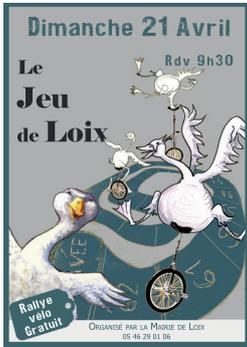


LOIX des ÉVÈNEMENTS

toute l'année !

Le BUREAU D'ACCUEIL de Loix

DESTINATION Ile de RÉ



AVRIL

- **Le jeu de Loix**
dimanche 21 avril

MAI

- **Course d'escargots**
samedi 1^{er} juin

JUIN

- **Fête de la Saint Jean**
samedi 22 juin

JUILLET

- **Repas du village**
vendredi 5 juillet
- **Jeux traditionnels, bal, feu d'artifice**
samedi 14 juillet
- **Concerts Musique en Ré**
20, 26 et 29 juillet
- **Pétanque**
dimanche 21 juillet
- **Pique-nique karaoké**
jeudi 25 juillet

AOÛT

- **La nuit des étoiles**
samedi 3 août
- **La fête du port**
lundi 5 août
- **Pétanque**
vendredi 9 août
- **Les arts à Loix**
jeudi 15 août

SEPTEMBRE

- **Journées Européennes du Patrimoine avec les Greeters**
Samedi 21 septembre

DÉCEMBRE

- **Concours de soupe**

Annie et Séverine vous accueillent toute l'année au bureau de Loix sur la place du marché.

Le chiffre : 2737 personnes ont fréquenté le bureau d'accueil de Loix en avril 2019 (en hausse de 7 %) dont 30% de résidents permanents et secondaires et 70 % de touristes. Les visiteurs viennent très majoritairement de toute la France ; pour les visiteurs étrangers, nos amis Belges ont été les plus nombreux à séjourner.



L'incroyable Chasse au trésor de Loix !

Terra Aventura, c'est une balade originale, une chasse au trésor de quelques kilomètres qui permet de découvrir le territoire, le patrimoine local et des anecdotes, tout en jouant.

Muni de l'application smartphone 100% gratuite « Terra aventura », la famille est prête pour l'aventure. Avec des indices à relever, des énigmes à résoudre et un trésor à chercher, les petits et les grands se transforment en explorateur... avec l'excitation de trouver le graal : les Poi'z.

Ré, une note de mystère, vous emmène à la découverte de Loix sur 7 kilomètres entre marais et océan, Zohée vous promet des points de vue magnifiques, quelques jolies surprises et de savoureuses rencontres.



Le bureau de Loix vous accueille du lundi au samedi ainsi que les dimanches matins lors des vacances scolaires.
LOIX : 05 46 29 07 91

